

Ecole Primaire Publique Claude Nougaro

1, avenue Tolosane

31290 GARDOUCH

Tel : 05 61 81 65 01

Courriel : ce.0310500a@ac-toulouse.fr

Petit guide des parents



Avant - propos

Parents et enseignants se posent régulièrement la question de la communication avec les familles.

Aussi, nous vous remettons ce recueil qui vous présente l'école en général, et la notre en particulier, et qui réponds à l'avance à un certain nombre de questions qui vous êtes en droit de vous poser.

Bonne lecture et bonne scolarité à vos enfants.

L'équipe enseignante

L'école : une institution

L'école primaire (maternelle et élémentaire) relève de l'Education Nationale, organisée en 3 cycles pédagogiques depuis 1990. L'objectif de cette organisation est d'introduire plus de souplesse dans les apprentissages des élèves, de mieux respecter les rythmes de chaque enfant et d'assurer une meilleure continuité des apprentissages.

L'école maternelle scolarise les enfants de 3 à 5 ans (parfois dès 2 ans si les conditions d'accueil le permettent). Elle est une institution différente de :

- la famille,
- la crèche,
- le centre de loisir.

On distingue :

1. **Le cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers** : avec les sections de tout petits, de petits, de moyens et de grands.
2. **Le cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux** : avec les CP, les CE1 et les CE2.
3. **Le cycle 3 ou cycle des approfondissements** : avec les CM1, les CM2 et les 6ème.

Au cours de chaque cycle, des compétences sont à acquérir au rythme de chacun.

UN MÊME LIEU, DES TEMPS DIFFERENTS, DES RESPONSABILITES DIFFERENTES.

👉 Le temps scolaire :

L'école est ouverte de 8h50 à 12h00 et de 13h35 à 16h00. Ce temps est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

👉 Le temps périscolaire :

Il recouvre 3 moments :

- l'interclasse de 12h00 à 13h35,
- la garderie du matin de 7h30 à 8h50,
- la garderie du soir de 16h00 à 18h30.

Ce temps est placé sous la responsabilité de la municipalité.

👉 Le temps extra-scolaire :

Les mercredi après-midi et les vacances.

Comment est organisée la semaine scolaire ?

La semaine s'organise sur 9 demi-journées (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi).



Présentation de l'école

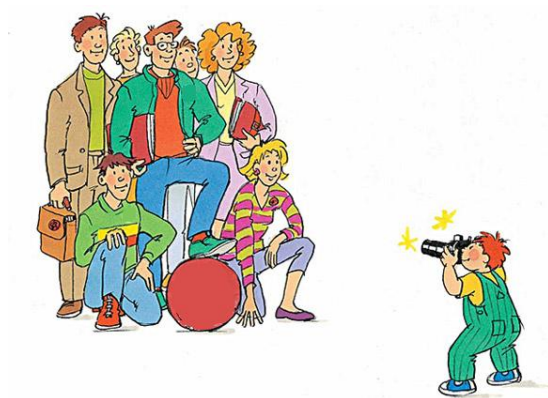
1. Les personnes :

Les élèves sont répartis dans 6 classes d'école primaire : 2 en maternelle et 6 en élémentaire.

L'équipe pédagogique est composée de :

- La directrice (déchargée le mardi),
- 7 enseignantes
- 2 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).
- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui intervient sur le secteur de Villefranche.

Le service médico-social comprend un médecin scolaire, une secrétaire médicale et une assistante sociale.



2. Les conditions matérielles

Les locaux : 7 classes,
1 dortoir,
1 salle de motricité,
1 salle pour le RASED.

Le matériel : l'école primaire est gratuite. C'est à la municipalité qu'incombe l'équipement de l'école.

La participation financière des parents : nous sollicitons les familles d'enfants scolarisés en maternelle pour qu'elles participent à la collation de l'après-midi, qu'elles fournissent des boîtes de mouchoirs en papier. Les familles d'enfants scolarisés en élémentaire sont invitées à acheter en début d'année, quelques fournitures scolaires.

Nous pouvons également demander aux familles de contribuer à la coopérative scolaire, affiliée à l'O.C.C.E. Ces fonds permettent de financer les différents projets de l'école : sorties scolaires, transports, spectacles...

Une journée à l'école maternelle

Au cours de l'accueil, les enfants choisissent librement une activité. Cette étape représente le passage en douceur entre le milieu familial et la classe. L'enfant s'approprie ou se réapproprie le milieu « classe » avant de passer à des activités plus structurées. **Il est donc important que les élèves arrivent à l'heure,** indépendamment de problèmes de sécurité liés à la fermeture du portail.

La journée se déroule ensuite selon l'emploi du temps élaboré par chaque enseignant.

⇒ La demi journée de 9h à 12h, s'articule autour d'activités variées :

- activités structurées dirigées,
- activités en ateliers libres,
- éducation physique et sportive,
- récréation de 30 minutes.

⇒ L'interclasse de 12h à 13h45, ou temps de repas :

Il est fortement conseillé, dans la mesure du possible, de reprendre son enfant pendant le temps du repas.

⇒ La demi journée de 13h45 à 16h :

- sieste ou temps de repos,
- activités libres et/ou dirigées,
- récréation.

Le projet d'école

Le projet d'école a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation de l'école et de définir les stratégies qui paraissent les mieux appropriées pour les atteindre.

Le conseil d'école

⇒ **Sa composition :**

• Les membres de droit :

- la directrice, présidente du conseil,
 - l'équipe enseignante,
 - un membre du RASED,
 - les délégués des parents d'élèves élus (élection qui a lieu chaque année en octobre),
 - le maire et/ou ses adjoints,
 - le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale),
 - les délégués des élèves des classes élémentaires (seulement pour la première partie du conseil).
- des personnes invitées par la présidente.

⇒ **Son rôle :**

Sur proposition de la directrice, le conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,

- sur proposition de l'équipe pédagogique, adopte le projet d'école.

Après chaque conseil, un procès verbal est rédigé puis affiché au panneau d'affichage de l'école et sur le blog.

Quelques questions...

⇒ **A quoi sert l'école maternelle ?**

L'école maternelle, lieu d'éducation et d'enseignement, répond aux exigences sociales de garde, d'éducation et d'instruction.

Le rôle de l'école maternelle est d'aider les enfants à se scolariser, se socialiser, à acquérir de l'autonomie, à construire des apprentissages de base. Il leur sera donné l'occasion d'épanouir et d'accroître leurs potentialités. Ce sera aussi le lieu où, le cas échéant, on dépiste de manière précoce les petits problèmes.

⇒ **Que fait-on à l'école maternelle ?**

Les enseignantes sont responsables de la pédagogie, de l'observation, de l'organisation et de la conduite des activités. Pour un œil non exercé, l'école maternelle propose des formes d'activités, souvent plaisantes, mais simplement destinées à occuper les enfants.

C'est une erreur, les choses « sérieuses » ne commencent pas à l'entrée à la « grande école : CP ». A l'école maternelle, les activités s'organisent selon deux principes fondamentaux. Il faut susciter

l'adhésion des enfants et proposer des situations d'apprentissage dans cinq domaines d'activités :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
- explorer le monde.

Les apprentissages se structurent autour de progressions établies par l'équipe enseignante et se mettent en œuvre dans des projets de classe.

L'école maternelle installe un environnement éducatif riche, stimulant, qui permet à chaque enfant de prendre conscience de ses aptitudes.

⇒ **Quels sont les adultes qui s'occupent de mon enfant ?**

- **L'enseignant**,
- unique en maternelle, l'**ATSEM** seconde l'enseignant dans sa classe. Elle a également la charge du nettoyage des locaux,
- Les **membres du R.A.S.E.D** interviennent auprès de certains enfants à la demande de l'enseignant et/ou des familles,
- **L'intervenant en sport**,
- Le **personnel communal** qui intervient au moment de la garderie du matin et du soir et de l'interclasse.

⇒ **A quel âge mon enfant ira-t-il à l'école élémentaire et où ira-t-il ?**

La scolarité maternelle se répartit sur 3 ans, entre 3 et 6 ans.

Dans la limite des places disponibles, un accueil peut être proposé aux enfants âgés de 2 ans, dans certaines écoles.

Dans l'année civile de ses 6 ans, il passe à l'école élémentaire.

⇒ **Mon enfant perd-il son temps à l'école maternelle ?**

« Ne pas perdre son temps » est le souci social constant. Nous autres, enseignants, dirions plutôt qu'il faut savoir prendre le temps nécessaire pour que les choses se passent bien.

Par ailleurs, sans que ce soit toujours apparent, vos enfants travaillent beaucoup à la maternelle, et nos exigences y sont réelles. Les classes sont organisées de manière à ce que tous les enfants y trouvent justement leur compte. Les acquisitions sont parfois sujettes à stagnation, à régression passagère. Le développement des enfants le veut ainsi. Nous le savons et nous en tenons compte.

⇒ **Mon enfant dit qu'il ne fait rien à l'école. Est-ce vrai ?**

Non. Il est extrêmement rare qu'un élève refuse durablement toute activité. Nous sommes là au contraire pour susciter sa participation. Il est pourtant vrai que beaucoup d'enfants disent qu'ils n'ont rien fait, ou disent évasivement « j'ai joué » pour tout résumé d'une journée de classe.

C'est sans doute pour eux un moyen simple de vous faire savoir que l'école est leur domaine, pas le vôtre, et que chacun doit s'occuper de ses affaires ! Peut-être aussi une façon de vous faire payer leur inscription à l'école, parfois ressentie, pour un temps, comme un véritable abandon.

⇒ **Comment suis-je informé de ce que fait mon enfant ?**

Par l'affichage dans les classes et/ou dans le hall, par le cahier de classe emporté régulièrement à la maison, par la relation

quotidienne que vous avez chaque matin avec l'enseignante et les entretiens directs que vous pouvez solliciter en prenant rendez-vous avec elle.

⇒ **Comment les élèves sont-ils répartis dans les classes ?**

Les affectations des élèves dans les classes résultent d'un compromis entre les choix pédagogiques de l'équipe enseignante, les possibilités de chaque enfant, et la loi des mathématiques, c'est-à-dire qu'il faut équilibrer les classes, le nombre de garçons et de filles, etc. Il est donc fréquent que les classes soient à « double niveau ».

⇒ **Puis-je demander que mon enfant soit dans la classe de tel enseignant ?**

Vous pouvez le demander, mais la répartition des élèves est du ressort du conseil des Maîtres, qui définit ses impératifs, et donc les décisions peuvent ne pas être en accord avec vos propres souhaits. Vous demandez aussi que votre enfant soit dans la même classe que tel autre. Notre choix, là encore, n'est pas toujours le même que le vôtre, parce que nous sommes mieux placés que vous pour juger des effets de « couple » ou de groupe : il y a ceux qui dominent et ceux qui sont dominés ou ceux qui sont si préoccupés par une relation exclusive que la classe, et particulièrement les activités, s'en trouvent totalement occultées. Il arrive quand même que nos choix correspondent à vos attentes, sans même que vous l'ayez demandé ! Vous aurez peut-être cette chance ! Et si vous ne l'avez pas, nous sommes certains qu'une fois passé un moment de mauvaise humeur, en découvrant les qualités d'un enseignant que

vous ne connaissiez pas ou les nouveaux amis de votre enfant, vous vous rallierez à notre choix.

⇒ Pourquoi dois-je respecter les horaires ?

La question peut sembler superflue, mais de nombreux « accrochages » entre l'école et les familles sont dus aux retards. S'il est nécessaire de préciser, disons que le respect des horaires s'impose pour quatre raisons principales :

- raison de sécurité, pour limiter les allées et venues dans l'école,
- raison pédagogique, pour l'élève en retard qui a manqué tout ou partie de la présentation du travail de la journée.
- raison psychologique, parce que l'enfant en retard se sent fautif.
- raison civique, parce que les règlements adoptés en commun (par le Conseil d'Ecole) sont justifiés et faits pour être respectés.

⇒ Mon enfant ne peut-il venir à l'école que le matin ?

La question peut se poser pour la section des petits qui font tous la sieste l'après-midi. Il est parfois mieux pour certains, surtout les premiers temps, de limiter le temps de présence dans la journée. Chaque cas particulier doit être étudié avec l'enseignant de votre enfant.

⇒ Mon enfant ne peut-il venir à l'école qu'un jour sur deux ?

La réponse est claire, c'est non ! De la régularité de la fréquentation dépendent la bonne insertion dans une classe et la continuité des progrès.

⇒ Que faire si mon enfant doit s'absenter ?

Il faut dans tous les cas prévenir l'école, directement ou par téléphone, en précisant la durée et le motif de l'absence (en cas de maladie épidémique, il est important de pouvoir aviser les autres familles).

Les absences ne peuvent être qu'exceptionnelles. L'inscription à l'école suppose de votre part un engagement à une fréquentation régulière.

⇒ Puis-je conduire mon enfant malade à l'école ?

Non. L'école ne dispose ni d'infirmière, ni de la compétence pour administrer aux élèves une quelconque médication, fut-elle bénigne.

Un enfant a le droit d'être malade et à ce titre, il a le droit à un véritable repos que l'école ne peut lui proposer.

Une évidence qu'il faut pourtant rappeler : ne confiez jamais de médicaments à votre enfant, et veillez à ce qu'il n'en apporte pas à votre insu.

⇒ Je ne veux pas que mon enfant sorte en récréation. Est-ce possible ?

Non. Si votre enfant est malade, il ne devrait pas être à l'école.

Nous ne pouvons laisser un enfant seul sans surveillance. Laisser un enfant à part, cela signifie qu'il faut une personne pour le garder, au détriment du service dû à tous les autres. Ce genre de demande n'est pas recevable.

⇒ Que se passe-t-il si mon enfant est blessé à l'école ?

L'école ne peut traiter que les blessures très superficielles.

Si l'accident, malheureusement toujours possible, nécessite l'intervention d'un médecin, deux cas peuvent se présenter :

- le cas n'est pas trop grave, on avise la famille ou une personne autorisée, on rassure le blessé, et on attend avec lui que ses parents viennent.
- le cas paraît grave (on n'arrive pas à joindre la famille) : le SAMU (ou les pompiers) est consulté et selon la description faite, le médecin décide du mode de transport et du lieu de soins. Les parents sont avisés dès que possible.

En aucun cas, un enseignant ne peut conduire un enfant à l'hôpital (ou le sortir) de sa propre initiative ou sous sa propre responsabilité.

⇒ **L'assurance scolaire est-elle obligatoire ?**

L'assurance scolaire est obligatoire pour les activités facultatives, et facultative pour les activités obligatoires, c'est à dire celles qui se déroulent pendant le temps de classe.

Votre enfant ne pourra pas rester à l'interclasse ou à la garderie s'il n'a pas d'assurance.

Nous vous demanderons de fournir une attestation :

« responsabilité civile et dommages corporels » pour votre enfant et autrui pour les activités scolaires et extrascolaires.

Vous l'obtiendrez auprès de votre compagnie ou en souscrivant un contrat particulier auprès d'une mutuelle ou autre.

⇒ **A-t-on le droit de punir mon enfant à l'école ?**

Oui. L'école a ses règles et l'apprentissage du civisme suppose qu'on les respecte.

Evidemment, ces règles se construisent et s'apprennent progressivement. Si c'est nécessaire, un élève peut être

momentanément privé d'une activité ou placé sous surveillance, en marge du groupe.

Les châtiments corporels sont interdits.

⇒ **Mon enfant veut apporter des jouets à l'école. Puis-je lui permettre ?**

Non. Il y a largement de quoi jouer à l'école, tous les objets extérieurs sont source de convoitises diverses, donc de disputes entre les élèves.

Cependant, pour les petites sections, les enseignants vous demanderont peut-être en début d'année, d'apporter un nounours, une poupée... pour personnaliser les lits dans le dortoir et s'y retrouver en terrain plus sécurisant. Ces objets doivent être marqués au nom de l'enfant.

⇒ **Mon enfant rentre avec des coups de griffes, de dents ou autres. Que faire ?**

Vous avez le droit de vous plaindre. Ne faites pas la police vous-même en vous précipitant, à la sortie de l'école, sur le présumé responsable des blessures. En général, il a déjà été localisé, et même grondé ou puni. Si un enfant est agressif, nous nous en préoccupons, et nous en avisons sa famille.

⇒ **Les enfants se battent. Sont-ils bien surveillés ?**

Et oui, les enfants se battent, du moins tant qu'ils n'ont pas vraiment accepté les règles sociales de bonne vie en groupe. Et il est toujours plus facile de donner un bon coup de pied que de faire un long discours !

Ce point (poing !) est souvent un point de discorde entre vous et nous. Nous menons un travail de prévention, d'éducation, de réflexion avec et sans les enfants sur ce sujet. Malgré cela, nous ne pourrions jamais éviter tous les affrontements.

Pour répondre à la question, oui, les enfants sont surveillés, tout le temps et partout, à l'intérieur comme à l'extérieur !

⇒ **Comment inscrire mon enfant à la cantine, à la garderie?**

Pour toutes questions concernant le restaurant scolaire, la garderie du matin et du soir, il faut s'adresser à la mairie.

⇒ **Je m'inquiète pour la scolarité de mon enfant. Où puis-je trouver de l'aide ?**

Il est naturel de s'inquiéter de la scolarité d'un enfant et d'en parler dans un premier temps avec le personnel de l'école. Mais, si vous ne trouvez pas la réponse attendue au sein de l'établissement ou si la réponse ne vous satisfait pas, sachez qu'il existe tout près d'ici, plusieurs Centres médico-pédagogiques où sont concentrés les services gratuits de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes... (Prendre avis auprès de l'enseignant, de la directrice, de la psychologue scolaire ou de l'assistante sociale).

⇒ **Dois-je faire travailler mon enfant à la maison pour qu'il progresse plus vite ?**

Cette question nous est souvent posée. Il est légitime de vouloir voir son enfant progresser. Ne le faites pas « travailler », jouez avec

lui, lisez-lui des livres, éveillez le, répondez à ses questions, interrogez-vous avec lui sur l'environnement...

Ne vous trompez pas d'objectif, sachez que savoir l'alphabet n'est en aucun cas un critère suffisant pour apprendre à lire ou que compter jusqu'à cinquante ne permet davantage de maîtriser la numération.

Votre souci primordial est souvent celui de l'apprentissage de la lecture : la meilleure chose que vous puissiez faire dans ce domaine pour votre enfant est d'être lecteur vous-même, pour que l'enfant se rende compte que vous y trouvez un intérêt et du plaisir... L'imitation est une composante essentielle du comportement des enfants.

⇒ **Quand puis-je parler aux enseignants ?**

Les enseignants ne peuvent discuter beaucoup avec vous au moment de l'accueil, qui doit être compris comme l'accueil des enfants et non celui des parents. Après la classe, ils ont charge de famille et ne peuvent s'attarder sans avoir pris les dispositions nécessaires. Pour les rencontrer, prenez rendez-vous avec eux. La relation est nécessaire, mais l'excès n'est pas bon. L'enfant doit se sentir suivi et soutenu, mais pas « cerné » !

⇒ **Je ne m'entends pas avec l'enseignant de mon enfant. Que puis-je faire ?**

Dans le domaine des relations humaines, tout est possible. Au cours de la scolarité de vos enfants, vous rencontrerez des enseignants avec des personnalités très diverses et avec lesquels vous aurez plus ou moins d'atomes crochus. Nous sommes ce que nous sommes :

nous « convenons » à certains pas à d'autres. C'est ainsi... Mais l'essentiel n'est pas là.

L'essentiel c'est que votre enfant ne souffre pas d'une éventuelle mésentente. Pour cette raison, si un jour nous avons quelques désaccords, veillez à ne jamais en parler devant votre enfant. De la confiance qu'il a en nous dépend sa bonne insertion dans l'école et ses progrès.

⇒ **Mon enfant raconte des choses « horribles » sur l'école. Faut-il le croire ?**

Votre enfant commence à comprendre le pouvoir des mots et de l'imaginaire. Il aura parfois envie de mesurer l'effet de ce pouvoir sur vous et sur l'école en racontant tout et n'importe quoi, avec le plus grand sérieux.

A tel point que vous en serez quelque peu inquiet : il n'y a, dit-on, pas de fumée sans feu. Ainsi vous pourrez apprendre que tel enfant a passé sa journée attaché sur une chaise, que tel autre a été roué de coups par la maîtresse, qu'il y a eu le feu ou qu'un mur s'est effondré. Autant d'informations qu'il vous faudra vérifier avant de vous alarmer !

⇒ **Mon enfant apprend des gros mots à l'école. Comment cela est-il possible ?**

La cour de récréation est une mini société avec ses violences, ses agressions physiques ou verbales. On y fait et on y dit des choses qui vous surprendraient ! D'où viennent ces comportements, ce vocabulaire ?

La réponse est simple, de l'extérieur... Et l'extérieur.... C'est vous et nous, qui sommes aussi parents !

⇒ **Mon enfant pleure pour me quitter. Est-il malheureux à l'école ?**

Un enfant jeune ne peut se projeter dans le temps et imaginer qu'une journée de classe va être agréable. Il vit l'instant présent. Quand ce temps est celui de la séparation, il y a parfois quelques larmes, souvent renforcées par le transfert de votre propre angoisse et votre culpabilité à l'idée de le laisser entre des mains étrangères. Sachez qu'en général, ces pleurs ne durent que le temps de votre présence: il vous faut donc savoir écouter ce moment (...) après avoir rassuré votre enfant et prévenu de votre départ.

Les pleurs peuvent recommencer au moment de la sortie. Si tel est le cas, vous risquez de vous persuader que votre enfant a pleuré toute la matinée, ou tout le jour ! Rassurez-vous, si cela était le cas, nous serions les premiers à nous inquiéter et à vous aviser de l'éventuel problème d'adaptation...

⇒ **J'ai beaucoup de mal à quitter mon enfant chaque matin. Que faire?**

Il n'y a rien à faire, sauf à essayer de vous persuader que les personnes auxquelles vous confiez votre enfant sont compétentes et responsables, ce qui est le cas...et à écouter le moment difficile de la séparation.

⇒ **Je ne veux pas que mon enfant fasse la sieste. Est-ce possible?**

Nous sommes habitués à cette question qui revient tous les ans. Nous répondons que l'enfant de Petite section a besoin d'un temps

de repos même s'il ne dort pas. Les enseignantes de Moyenne et de Grande Section organisent généralement un retour au calme dans les classes après le retour de l'interclasse. (Certains enfants de Moyenne Section se voient proposer la sieste selon leur fatigabilité.)

⇒ **Puis-je apporter un gâteau pour fêter l'anniversaire de mon enfant ?**

L'enseignant de la classe vous indiquera ce qu'il prévoit pour fêter les anniversaires : consultez-le.

⇒ **Mon enfant veut inviter un petit ami. Je connais bien la famille. Puis-je l'emmener avec moi ?**

Cette question nous est fréquemment posée. La réponse est non, même si vous êtes voisins, si nous n'avons pas reçu l'autorisation expresse de la famille de cet enfant.

⇒ **Comment habiller mon enfant pour le conduire à l'école ?**

Sauf conditions météorologiques tout à fait extraordinaires, votre enfant sera appelé à sortir tous les jours. Pensez à le vêtir en conséquence.

Un de nos soucis est de conduire les élèves à l'autonomie : préférez toujours une tenue qui lui simplifie la vie, évitez les petites robes à boutonnage dans le dos ou les tenues à bretelles passées sous d'autres vêtements...

Le dernier aspect est celui du travail. Lorsque vous devez laver votre voiture ou repeindre votre cuisine, vous le faites rarement en costume. Pour les enfants, il en est de même. L'école est un lieu où

l'on fait de la peinture, du modelage, de l'éducation physique,... la tenue de l'enfant doit pouvoir supporter tout cela.

⇒ **Mon enfant perd toujours ses affaires. La maîtresse ne fait-elle donc attention à rien ?**

Que de vêtements perdus ! Notre drame à tous c'est que rien ne ressemble plus à une cagoule bleue (bonnet rouge ou autre...) qu'une autre cagoule bleue (bonnet rouge ou autre...).

Alors les mélanges sont nombreux, la solution :

- garder son calme,
- marquer les vêtements au nom de l'enfant,
- responsabiliser l'enfant face à ses propres affaires : il doit les connaître pour pouvoir les reconnaître, il doit apprendre à les ranger, toujours au même endroit pour pouvoir les retrouver,
- faire attention vous-même quand vous récupérez votre enfant,
- ne pas nous signaler une disparition au bout de plusieurs jours,
- être compréhensifs : vous avez un, deux, trois, plus rarement quatre enfants, la maîtresse a 26 ou 30 élèves.

⇒ **Mon enfant rentre tout sale de l'école. Comment réagir ?**

S'il s'agit vraiment de négligence caractérisée, voire d'un esprit de destruction systématique de la part d'un enfant, vous pouvez et nous pouvons agir.

S'il s'agit des traces « normales » du travail de classe, soyez plus prudents ! Nous constatons souvent que les élèves refusent de participer à des activités parce qu'ils ont peur de se salir sachant qu'ils vont s'exposer aux foudres de maman et papa.

⇒ **Comment remédier aux « petits accidents corporels » ?**

Il est certain que nombre de ces petits accidents pourraient être évités si les enfants portaient toujours des vêtements qui facilitent leur autonomie

Nous vous engageons également à participer à l'Association des parents d'élèves. Vous pouvez également désigner vos représentants et/ou siéger au Conseil d'Ecole (élections organisées en octobre).

Vous pouvez aussi lui lire le menu affiché.

Prévenez l'enseignant et la directrice des absences ou des départs en vacances.

Les parents sont tenus d'en prendre connaissance et de le signer.

